



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2024

OBJET :

DE-24-12-1-03) ACOMPTES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ET
ASSOCIATIONS SUR LES SUBVENTIONS 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme ODDON (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. EPINAT (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : M. GAGNY.

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le montant global de la subvention communale accordée pour l'année 2024 aux associations ci-dessous ;

Considérant la nécessité pour certains établissements publics et certaines associations locales subventionnées par la Ville de percevoir un acompte dès le début de l'année 2025 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 09 décembre 2024,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Accorde un acompte sur les subventions 2025 aux organismes suivants :

	Subventions votées en 2024	Acomptes à valoir sur 2025
Caisse des écoles	5 051 514 €	1 262 878 €
Centre communal d'action sociale	910 000 €	227 500 €
Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes	735 000 €	183 750 €
Espace Daniel-Sorano	430 000 €	107 500 €
Festival AMERICA	90 000 €	22 500 €
Au-delà de l'écran	20 000 €	5 000 €
Vincennes en concert – Prima la musica	57 000 €	14 250 €
Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	65 000 €	16 250 €
SOLIHA Vincennes	50 000 €	12 500 €

Club Olympique Vincennois (COV)	45 000 €	11 250 €
Rugby Club de Vincennes	36 000 €	9 000 €
Vincennes Volley Club	46 000 €	11 500 €

ARTICLE II : Les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 article 65736 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics » et article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé